

## Produits structurés à effet de levier

Le présent document contient des informations sur les caractéristiques des produits à effet de levier, aussi appelés produits de levier. Il présente les avantages et les risques potentiels liés à cette catégorie de produits. Ces bases peuvent vous aider à prendre vos décisions de placement. Pour tout complément d'information et en cas de questions, veuillez contacter votre conseiller.

### Généralités

Les **produits structurés** sont des titres de créance dont la valeur résulte de la combinaison de plusieurs instruments financiers. Ils sont en général assortis d'une durée prédéfinie. Les sous-jacents peuvent être des obligations, des actions, des indices, des devises, des matières premières ainsi que des dérivés sur l'une de ces catégories de placements.

Les **produits à effet de levier**, qui intègrent des dérivés à levier, se prêtent à la spéculation en réagissant de façon plus que proportionnelle à l'évolution de leur sous-jacent. L'effet de levier provient de ce que l'investisseur participe à l'évolution du sous-jacent sans acheter directement la valeur. Il se contente par exemple de payer la prime d'option, qui représente une fraction du prix du sous-jacent. Avec une faible mise de départ, il peut ainsi réaliser des gains tout aussi élevés qu'avec un investissement direct. Le levier exprime le pourcentage de variation du cours obtenu en cas de hausse ou de baisse de 1% de la valeur du sous-jacent. Si, par exemple, le cours du produit augmente ou diminue de 7% lorsque le cours du sous-jacent varie de 1%, alors l'effet de levier est de 7.

Le prix d'une option<sup>1</sup> dépend de la durée, du sous-jacent et de sa volatilité ainsi que des intérêts et éventuels dividendes liés au sous-jacent.

### Types de produits de levier

Les **Warrants (certificats d'option)** sont des options titrisées dont les volumes sont habituellement inférieurs aux contrats d'options négociés en Bourse.

Les **Spread Warrants** se composent de deux options: une option d'achat et une option de vente, négociées simultanément. Les deux options portent sur le même sous-jacent, ce qui limite les possibilités de gains et de pertes. Selon la configuration choisie, le Warrant peut être émis sur des cours haussiers (Bull Spread) ou sur des cours baissiers (Bear Spread).

Les **Knock-out Warrants** intègrent en outre une barrière dont le franchissement (à la hausse ou à la baisse) fait expirer l'option en lui ôtant toute sa valeur. Le prix de ce type de certificats est peu sensible voire insensible à la volatilité du sous-jacent. Un accroissement de la volatilité augmente la probabilité d'un Knock-out. Les Knock-out Warrants ne possèdent aucune valeur temps ou en possèdent seulement une faible, et présentent un effet de levier supérieur à celui des autres Warrants. Ils sont donc aussi plus risqués que leurs homologues.

Les acquéreurs de **Mini-Futures** ne financent qu'une infime partie du sous-jacent. Le reste (niveau de financement) est pris en charge par l'émetteur du certificat. Plus le niveau de financement est proche du cours actuel de l'action, plus l'effet de levier est important, puisque l'investisseur participe pleinement à l'évolution du sous-jacent. En contrepartie, la part de financement est soumise à rémunération: l'émetteur facture un taux d'intérêt en ajustant quotidiennement le niveau de financement. Les Mini-Futures intègrent un seuil de déclenchement (Stop Loss). Lorsque le sous-jacent atteint cette barrière, le produit est liquidé et l'investisseur perçoit l'éventuelle valeur résiduelle du placement. Les Mini-Futures ont une durée de vie illimitée.

<sup>1</sup> Le factsheet «Produits dérivés» contient une présentation détaillée des options. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

**Formes d'exercice:** on distingue les options de style américain des options de style européen. Les Warrants de type américain peuvent être exercés chaque jour de négoce jusqu'à l'échéance. Les Warrants de type européen ne peuvent être exercés qu'à l'échéance, mais sont négociables au préalable sur le marché secondaire.

### Avantages

**Placement à faible mise de départ:** il est possible de s'associer à l'évolution du sous-jacent avec un faible apport de capital.

**Projection des prévisions du marché:** un investisseur anticipant une évolution défavorable pour un sous-jacent donné peut miser sur ce scénario pessimiste en souscrivant un produit de levier.

**Couverture (Hedging):** les produits structurés peuvent servir à couvrir une position contre un risque de perte de valeur ou certains événements indésirables. Il y a transfert de risques.

### Risques

**Risque de perte:** selon l'évolution du sous-jacent, l'investisseur peut subir de lourdes pertes, voire perdre la totalité du capital placé.

**Risque inhérent à l'effet de levier:** plus le levier est important, plus le produit est risqué et spéculatif. La perte potentielle inhérente à l'évolution du sous-jacent est démultipliée par l'effet de levier.

**Risque de marché:** l'investisseur s'expose au risque de voir la valeur du produit structuré baisser avant l'échéance.

**Risque de contrepartie:** le risque d'émetteur (risque de contrepartie) correspond au risque que la contrepartie fasse défaut. En cas de faillite de l'émetteur, l'investisseur peut ne pas être remboursé à l'échéance et perdre ainsi la totalité de son apport de capital. En cas de détérioration de la solvabilité de l'émetteur pendant la durée du placement, le prix du produit sur le marché secondaire peut être amené à baisser, ce qui, en cas de vente avant l'échéance, risque là encore d'occasionner une moins-value.

**Risque de liquidité:** l'investisseur assume le risque que le placement soit conservé jusqu'à son échéance sur un marché illiquide ou qu'il soit cédé au préalable à un cours peu avantageux.

**Risque de change:** si les instruments financiers ou les sous-jacents sont libellés dans une monnaie autre que celle de l'investisseur, ce dernier risque de voir la valeur de son placement baisser en raison de fluctuations monétaires. Les gains sur cours d'un placement libellé dans une devise peuvent se transformer en une perte totale à la suite de variations des taux de change, qui peuvent s'avérer très importantes.

### Mentions légales

Le présent document revêt un caractère strictement informatif et d'utilisation par le destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou d'utilisation de prestations bancaires et ne dispense pas le destinataire de sa propre évaluation. Il ne s'adresse pas aux personnes auxquelles la législation interdit l'accès aux données qu'il contient en raison de leur nationalité ou de leur domicile. La Banque Cler ne répond ni de l'exactitude ni de l'exhaustivité des assertions effectuées dans le présent document. Avant toute acquisition d'instruments financiers, nous recommandons de consulter la documentation produits spécifique, le cas échéant disponible, ainsi que la brochure d'informations de l'Association Suisse des Banquiers. Le présent document ne peut être reproduit sans le consentement explicite de la Banque Cler.